

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**Rapport d'évaluation externe de la
Licence Sciences Infirmières et Obstétricales (LSIO)
Option Infirmier - Option Sage-femme
de l'Institut Universitaire Professionnel en Santé
(IUP Santé)**

Equipe d'évaluateurs :

- M. Cheickna SYLLA, Professeur titulaire, UIDT, Président
- M. Makhouradia THIAM, Maître de Conférences Assimilé, UGB, membre
- M. Mamadou Saïdou DIALLO, Docteur/Professionnel, membre-

Signature :

Pour l'Équipe, le Président

Juillet 2023

Table des Matières

	Page
Introduction.....	3
1. Présentation de l'Institut Universitaire Professionnel en Santé.....	3
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	5
3. Description de la visite sur le terrain	5
4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup.....	8
5. Points forts du programme	18
6. Points faibles du programme	19
7. Appréciations générales du programme.....	19
8. Recommandations à l'établissement	20
9. Suggestions à l'ANAQ-Sup.....	20
10. Proposition d'avis.....	20

Introduction

Pour répondre à la demande d'accréditation du diplôme de Licence Sciences Infirmières et Obstétricales (LSIO) Option Infirmier - Option Sage-femme de l'Institut Universitaire Professionnel en Santé (IUP Santé) un rapport d'auto-évaluation de l'Institut a été remis à l'ANAQ-Sup en mars 2022. Le présent rapport d'évaluation externe a été élaboré, à la demande de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-Sup) suite à la visite sur site de l'équipe d'experts évaluateurs le 13 juillet 2023. La rédaction de ce rapport a été réalisée suivant le canevas de rapport d'évaluation externe de l'ANAQ-Sup.

1. Présentation de l'Institut Universitaire Professionnel en Santé

L'Institut Universitaire Professionnel en Santé (IUP Santé) est un établissement privé d'enseignement supérieur en Santé qui a été créé en octobre 2015 dont la forme juridique est une société unipersonnelle à responsabilité limitée (SUARL), le siège social situé à Dakar à la Cité Nord Foire Azur, Villa N°10. L'habilitation institutionnelle à délivrer des diplômes du système LMD a été accordée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et enregistrée sous le N° RepSEN/Ensup-priv/HA/073-2021. Ses offres de formations concernent la Licence en Sciences Infirmières et Obstétricales (LSIO) Option Infirmier - Option Sage-femme, objet de ce rapport mais aussi des formations professionnelles d'Assistant Infirmier (AI), d'Aide-soignant (AS) et de Délégué médical.

Le programme de Licence en Sciences Infirmières et Obstétricales (LSIO) permet d'organiser la formation de professionnels infirmiers et sage-femmes afin de développer les compétences requises pour la promotion, la restauration et le maintien de la santé des individus, des familles et des communautés. Pour l'option infirmier, le programme développé permet aux diplômés de relever les défis liés à la complexité grandissante des soins, en collaboration avec les autres professionnels, pour l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la société. Pour l'option sage-femme le programme permet aux diplômés d'accompagner la femme enceinte avant, pendant et après l'accouchement. Elles peuvent également intervenir auprès de toutes les femmes en bonne santé pour leur suivi gynécologique et leur contraception.

Le programme de Licence en Sciences Infirmières et Obstétricales (LSIO) option infirmier et sage-femme s'est appuyé sur les recommandations de l'OOAS (Organisation Ouest Africaine de la Santé) avec pour but de développer les compétences requises chez ces professionnels pour la promotion, la restauration et le maintien de la santé des individus, des familles et des communautés. Les valeurs prônées par l'institut concernent le professionnalisme, la responsabilité, l'ouverture et l'humanisme.

La durée de la formation est de six (06) semestres à raison de deux (02) semestres par an. Un semestre dure 14 à 16 semaines d'enseignements théorique, pratique, clinique et évaluations. Il existe un tronc commun de 1 an.

Pour être admis à cette formation en LSIO, il faut être titulaire du baccalauréat (toutes séries, confondues) après validation de l'étude de dossier.

Le cadre de référence de la formation est articulé autour de l'acquisition de compétences. Les compétences communes concernent, l'analyse de la fonction aux professions infirmières et sage-femmes, la prise en charge d'une situation clinique en se référant à la physiologie et aux pathologies du corps humain, les interventions en santé communautaire, l'application des méthodes et techniques des soins infirmiers et obstétricaux, le management des soins infirmiers et obstétricaux et les soins promotionnels, préventifs et ré adaptatifs du couple « mère-enfant ».

Les compétences spécifiques de l'option infirmier sont de prodiguer des soins infirmiers et d'assurer la prise en charge des pathologies médico-chirurgicales.

Les compétences spécifiques de l'option sage-femme sont de fournir des soins prénataux de haute qualité pour la santé optimale de la femme pendant la grossesse (savoir détecter, traiter tôt les complications ou orienter les femmes vers un praticien compétent) ; prodiguer des soins obstétricaux et néonataux d'urgence pour maximiser la santé des mères et de leurs nouveaux nés ; prodiguer des soins culturellement acceptables et de haute qualité pendant la grossesse, le travail, et l'accouchement ; réaliser un accouchement sans risque dans les conditions hygiéniques requises et faire face aux situations d'urgences particulières pour maximiser la santé des femmes et de leurs nouveau-nés.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation, finalisé en mars 2022, a été rédigé par un comité de pilotage mis en place par les autorités de l'Institut. Ce comité est constitué du staff administratif, des représentants du personnel d'enseignement et de recherche (PER), du personnel administratif technique et de service (PATs) et des étudiants.

2.1 La forme du rapport

Le rapport d'auto-évaluation comporte 102 pages dont 62 pages pour les annexes constituées d'éléments de preuve. Il a été élaboré par un comité de pilotage comportant toutes les composantes de l'institut et selon un processus participatif. Le rapport est de rédaction correcte et donne l'essentiel des informations. Les données manquantes et les aspects non explicites notés, ont été produits ou clarifiés pendant la visite sur site.

2.2 Le fond du rapport

Tous les standards du programme ont été renseignés pour permettre d'apprécier les informations données pendant la visite effectuée sur le terrain.

3. Description de la visite sur le terrain

La visite sur site à Dakar, à la Cité Nord Foire Azur, Villa N°10 a eu lieu le 13 juillet 2023 et a commencé par une rencontre entre experts évaluateurs et des membres du comité de pilotage qui se sont accordés sur les termes de référence de la visite, l'approche méthodologique et le déroulement de l'évaluation selon l'agenda ci-après.

3.1 Agenda de la journée

Heures	Activités	Participants
8h00	Arrivée et installation	Experts Responsable du programme
09h00 –11h 20	• Lancement des activités • Présentation des acteurs • Rappel des objectifs de la visite • Validation de l'agenda de travail • Présentation sommaire de l'établissement : missions de formation et gouvernance Présentation du programme et discussions (échanges, demande de documents complémentaires)	Directeur de l'établissement Responsable du programme Comité de pilotage de l'auto-évaluation
11h 20 - 12h 15	Entretien et discussions avec les étudiants	Etudiants – Experts évaluateurs
12h 15- 13h 00	Entretien et discussions avec les enseignants du programme (Personnel Enseignant et de Recherche - PER)	Enseignants – Experts évaluateurs
13h 00 - 13h 45	Entretien et discussions avec les PATS	PATS – Experts évaluateurs
13h 45 – 14h45	Visite des locaux et des infrastructures	Direction, Comité de pilotage Experts évaluateurs
14h45 - 15h00	Synthèse de la journée	Experts-Evaluateurs
15h00 - 15h 15	Restitution orale	Directeur de l'établissement Responsable du programme, Experts évaluateurs
Pause déjeuner - Fin de la visite		

3.2 Organisation et déroulement de la visite

Après la validation de l'agenda de la journée de travail, la visite a démarré par une présentation synthétique de l'institution par le Directeur de l'Institut puis la présentation du programme, suivis d'échanges avec les membres présents du Comité de Pilotage. Ceci a permis de préciser certains points du rapport d'auto-évaluation et de constater également quelques éléments correctifs. Par la suite il y a eu des entretiens avec les différents groupes (étudiants, PER et PATS) puis une visite du campus pédagogique. La visite s'est déroulée dans une bonne atmosphère de travail avec une très bonne collaboration de l'ensemble des participants. Les entretiens avec les différentes catégories d'acteurs ont été planifiés

conformément à la demande des évaluateurs. Des explications claires ont été apportées par toutes les parties.

3.3. Entretiens (Étudiants, PER, PATS)

3.3.1 Entretien avec les étudiants

Les étudiants rencontrés ont été au nombre de 6, représentant différents niveaux de formation de la licence et des options proposées (infirmier, sage-femme). Ils interviennent dans la vie de l'établissement à travers leur amicale et des échanges directs avec les responsables de l'établissement. Cependant il n'existe pas de structure formelle institutionnelle à laquelle ils participent dans des échanges avec les enseignants et la direction. Ils sont satisfaits de leur encadrement et ont manifesté un profond sentiment d'appartenance à leur institution.

3.3.2 Entretien avec le PER

Les membres du personnel d'enseignement et de recherche (PER) rencontrés ont été au nombre de 3 parmi lesquels un enseignant permanent, un enseignant vacataire et une monitrice. Les vacataires restent la majorité du corps enseignant. Les encadreurs ont les compétences requises pour assurer une pédagogie correcte. Des syllabi sont présents mais gagneraient à être harmonisés selon un même modèle institutionnel. Les enseignements ont lieu en présentiel et/ou à distance, avec respect du quantum horaire. Des évaluations des enseignements existent mais ne sont pas systématisées. Les obligations contractuelles avec les différents intervenants sont respectées.

3.3.3 Entretien avec les PATS

La rencontre avec le Personnel Administratif Technique et de Service nous a permis de nous entretenir avec 4 membres. Le personnel est recruté par appel à candidature. Leurs conditions de travail sont jugées correctes par les concernés avec des procédures d'avancement conformes aux textes réglementaires. Les procédures d'admission et des examens sont maîtrisées par le personnel de scolarité, cependant la supervision formelle par des PER du processus d'évaluation doit être consolidée. Il existe un logiciel de suivi pédagogique en cours

de finalisation par le service informatique.

3.1 Visite du bloc administratif et pédagogique

L'établissement est situé sur un seul campus à Dakar à la Cité Nord Foire Azur, Villa N°10. Il s'agit d'un campus aménagé sur un rez de chaussée + 3 niveaux. Un accès WIFI fonctionnel est fourni aux usagers. Il existe un plan d'évacuation d'urgence et des extincteurs à chaque niveau dont certains devront être revus conformément aux dates de maintenance. Le service d'infirmerie est assuré par le personnel. Il existe des toilettes affectées aux hommes et aux femmes. En dehors d'une rampe d'accès à l'entrée pour personne avec un handicap moteur, Il n'a pas été noté d'autres équipements spécifiques pour personnes vivant avec un handicap.

4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

CHAMP D'ÉVALUATION 1 : OBJECTIFS ET MISSIONS DE L'INSTITUTION

Standard 1.01 : L'institution (établissement de santé) a défini ses missions et objectifs

L'institut a clairement énoncé ses missions dans son plan stratégique à savoir offrir des formations de qualité qui répondent aux besoins en matière de santé, avec des mesures qui soutiennent la réussite académique et l'insertion professionnelle des étudiants. Ses missions sont déclinées au travers d'objectifs stratégiques comportant le développement de l'offre de formation et axées sur l'ACP dans le domaine de la santé ; le renforcement du réseau de partenaires pour maintenir et développer la formation ; le développement des approches de gestion soutenant le développement durable ; la promotion de la recherche, la diffusion et l'intégration des savoirs et le fait de mener des actions sociales en faveur des étudiants et populations vulnérables.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 1.02 : L'institution tient compte, dans ses missions, de sa responsabilité sociale, des besoins de la société et de la population en matière de santé, des valeurs fondamentales universelles (intégrité, respect de la personne humaine) et des valeurs de base des systèmes de santé (qualité, équité, pertinence, efficience).

Les besoins de la société en matière de santé sont pris en compte dans la formation et se retrouvent également inscrits dans les valeurs fondamentales de l'institut. L'enseignement est axé sur le développement des compétences requises pour prendre en charge les besoins de l'individu, de la famille et des communautés. Le programme respecte les valeurs de base du système de santé.

Dans le cadre de ses activités d'investissement socialement responsable, IUP-SANTE assiste également les populations par le biais de couvertures médicales, de subventions et de dons.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

CHAMP D'ÉVALUATION 2 : OBJECTIFS ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Standard 2.01 : Le programme d'étude est régulièrement dispensé.

La première sortie de promotion a eu lieu lors de l'année académique 2016-2017. Cinq promotions d'étudiants ont terminé leur parcours de licence pour un effectif global de 453 infirmiers et sage-femmes. Sur les 5 dernières années l'IUP-SANTE a enregistré un effectif cumulé de 603 étudiants en cours de formation ou ayant terminé la formation dans la filière de LSIO dont 72 hommes (11,94%) et 531 femmes (88,6%)..

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 2.02 : Le programme d'étude et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.

Dans la mise en œuvre du programme de LSIO, l'approche par les compétences sert de cadre de référence pour former des infirmiers (ou infirmières) et des sage-femmes (ou maïeuticiens) aptes à assurer les démarches en promotion et en prévention, à réaliser des soins conformes aux attentes de la population et des professionnels de la santé. Le programme d'étude a pour but de développer les compétences requises chez ces

professionnels pour la promotion, la restauration et le maintien de la santé des individus, des familles et des communautés. Le curriculum permet d'organiser la formation des professionnels infirmiers, sage-femmes et d'appliquer le programme élaboré. Les éléments de preuve consultés en attestent.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 2.03 : Le programme d'étude s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

Il existe une adéquation entre la formation et les compétences attendues sur le terrain pour faire face aux défis d'amélioration des indicateurs de santé. Les responsables de stage de l'institut se rendent périodiquement sur les terrains de stage pour avoir une idée plus précise du déroulement du stage notamment sur la présence effective de l'étudiant et l'exécution des tâches relevant de l'atteinte des objectifs et des compétences de stage. Le programme d'étude a été structuré autour d'un programme harmonisé communautaire dont la conception a été pilotée par l'OOAS. L'élaboration de ce programme a pris en compte les réalités et les contextes de notre pays et de ceux de la sous-région. Le contenu des enseignements tient compte des besoins spécifiques sur le terrain.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

CHAMP D'ÉVALUATION 3 : ORGANISATION INTERNE ET GESTION DE LA QUALITÉ

Standard 3.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés et communiqués à toutes les personnes concernées.

La gouvernance de l'institution repose sur plusieurs niveaux décisionnels. Le niveau stratégique pour le Conseil académique, la Direction générale, la Direction des études et de la recherche (DER), le niveau de coordination pour les responsables de la scolarité et de filières, le niveau opérationnel pour les moniteurs, les enseignants et les autres agents. Les décisions et informations sont portées à la connaissance des personnes concernées sous

forme de correspondances physiques ou en utilisant les TIC. La cellule CIAQ (cellule interne d'assurance qualité) existe et joue son rôle.

Il ressort néanmoins de l'organigramme et des différents entretiens que les décisions sont souvent centralisées en la personne du Directeur. Il est donc important de mettre en place un conseil (voir un conseil d'administration) permettant de statuer sur les orientations et décisions de l'institut.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 3.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Toutes les informations utiles aux processus décisionnels émanent du PER. Ils sont au cœur des décisions menant à la mise en œuvre du programme de formation et participent aux réunions pédagogiques et de validation (réflexion sur les méthodes pédagogiques, validation de maquettes et syllabi, recrutement des enseignants, conception et validation des ressources pédagogiques, etc.).

On note cependant un faible taux d'enseignants permanents. Il existe des spécialistes mais pas d'enseignants universitaires.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 3.03 : Le programme d'étude fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin de revoir et d'adapter périodiquement l'offre d'études.

L'institution dispose d'une cellule interne d'assurance qualité mise en place depuis le 12 juillet 2019. Cette cellule est responsable du management qualité. Le Responsable de la Cellule Interne d'Assurance Qualité est nommé par le Directeur général et a en charge la coordination de la cellule. Les autres membres sont choisis parmi les acteurs de l'institut. L'évaluation périodique des programmes de formation permet à IUP-SANTE de maintenir une offre de formation pertinente et de grande qualité. Le responsable de la Cellule Interne d'Assurance Qualité recueille les perceptions de la population étudiante, des personnes diplômées et du personnel enseignant par le biais d'un questionnaire. A l'occasion des travaux de validation des maquettes et des contenus des enseignements, les résultats des

procédures d'évaluation sont mis à profit pour renforcer la qualité et la pertinence des études.

Le calendrier académique n'est cependant pas toujours disponible ou partagé avec les étudiants.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

CHAMP D'ÉVALUATION 4 : CURRICULUM ET MÉTHODES DIDACTIQUES

Standard 4.01 : Le programme d'étude dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

La maquette du programme est structurée selon le système LMD inspirée des recommandations de l'OOAS. Les unités d'enseignement (UE) sont organisées en six semestres d'étude. Pour chaque semestre, les enseignements sont repartis en Cours Magistraux, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques, Travail Personnel de l'étudiant.

Les maquettes présentées gagneront à être revues afin de les stabiliser sur le quantum horaire semestriel des 600 h, avec réduction du nombre des EC dans certaines UE, stabilisation du temps du travail personnel, suppression des crédits dans les EC et réduction du nombre de crédits dans les UE conformément au système LMD national et à certaines recommandations du REESAO.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 4.02 : Le programme d'étude couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Les compétences spécifiques pour l'infirmier et la sage-femme intégrant le programme de l'institut sont de prodiguer des soins infirmiers et obstétricaux et d'assurer à un certain niveau la prise en charge de pathologies médico-chirurgicales. En Licence 1ère année (L1),

les fondamentaux des métiers d'infirmier et de sage-femme sont complétés par des UE se rapportant à des outils de communication et à la santé communautaire. En licence 2ème année, les programmes approfondissent les sciences infirmières et obstétricales de la L1 avec les soins spécialisés en médecine et chirurgie et la santé communautaire. En licence 3ème année d'autres enseignements s'y ajoutent pour permettre une bonne maîtrise du métier d'infirmier ou de sage-femme et un accès facile au marché du travail. Les stages sont également supervisés par les enseignants de l'institut et évalués. Le contenu de l'enseignement correspond aux standards internationaux. La mise à jour est faite par les enseignants à partir de l'évolution récente des disciplines de base alimentée par les résultats de la recherche. La préparation des étudiants aux besoins du marché reste limitée à l'enseignement d'UE et aux stages.

Les évaluations gagneraient à être sécurisées dans leur processus de collecte des sujets avec davantage d'implication des responsables d'UE lors des délibérations. Les syllabi ne sont pas harmonisés dans leur présentation.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 4.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont règlementées et publiées.

Les modalités d'évaluation des étudiants et les conditions d'obtention du titre de LSIO option infirmier et sage-femme sont bien définies et facilitées par l'utilisation d'un logiciel de suivi pédagogique mis en place par l'institut. L'obtention des relevés de note et des attestations est bien établie. Pour valider un semestre, l'étudiant devra avoir satisfait à toutes les exigences académiques de sa formation et notamment : avoir assuré une présence jugée suffisante dans le cadre des travaux pratiques et des stages ; avoir effectué et validé tous les stages planifiés; avoir effectué toutes les évaluations sommatives ; avoir validé toutes les UE. L'obtention du diplôme est conditionnée à l'acquisition des crédits nécessaires pour chacun des six (06) semestres. La licence est octroyée aux étudiants ayant validé les 6 semestres (180 crédits).

Les jurys de délibération devraient impliquer plus d'enseignants tant pour les présidences de jury que pour les membres.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 4.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Des taux de réussite satisfaisants ont été présentés et analysés pour la promotion de 2017 avec les résultats globaux suivants :

	Licence 1 2017/2018	Licence 2 2018/2019	Licence 3 2019/2020
Effectif	201	162	154
Infirmiers		74	69
SFE		88	85
Taux Réussite (%)	80,5 %	93,8 %	87,5 %

Un taux d'abandon significatif en première année a été relevé pouvant remettre en cause l'orientation dans la filière ou des problèmes financiers pour la scolarité.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 5.01 L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue pédagogique et didactique, et aussi qualifié scientifiquement.

Les enseignants de l'institut sont sélectionnés selon les critères de compétence et d'expérience dans l'enseignement généralement après appel à candidature et parfois par cooptation. L'analyse des CV (curriculum vitae) montre que les enseignants ont les qualifications requises pour enseigner en licence en sciences infirmières et obstétricales. Les relations contractuelles sont respectées par l'institut ce qui contribue largement à la fidélisation du corps enseignant. *La proportion d'enseignants permanents est à augmenter pour assurer la stabilité des activités d'enseignement/apprentissage (8 enseignants*

permanents sur 54). L'évaluation des enseignements est effectivement réalisée mais pas systématisée.

*Des enseignements ont néanmoins retenu notre attention et devront être affectés à un autre enseignant car constituant le **cœur de métier infirmier ou sage-femme** afin que cet enseignement soit délivré par un enseignant infirmier ou sage-femme expérimenté dans ce domaine. Il s'agit de la pensée critique, jugement clinique, démarche de soins et de l'enseignement sur les concepts et théories en sciences infirmières et obstétricales. Les cours de déontologie et de législation en sciences infirmières gagneraient également à être dispensés par des infirmiers et sage-femmes expérimentés, qualifiés et non pas par un professionnel du droit n'intervenant pas spécifiquement en sciences de la santé.*

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 5.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

Les volumes horaires d'enseignement sont bien repartis au niveau de la maquette, des syllabi et du contrat de prestation de service. Ces contrats ciblent essentiellement les activités d'enseignement et ne repartissent pas le temps de travail entre les activités d'enseignement, de recherche, d'expertise ou d'administration. Les volumes horaires d'enseignement inscrits dans les contrats correspondent au volume horaire effectivement dispensé.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 5.03 : La mobilité du PER est possible.

Le programme d'étude rend théoriquement possible la mobilité des enseignants mais la proportion importante de personnel enseignant vacataire appartenant également à d'autres structures fait que ce paramètre n'est pas administrable par l'institut.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s

Standard 6.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

Les conditions d'admission dans les programmes de formation figurent dans les documents de l'institut (flyers, fiche de renseignement, appels à candidature). La condition minimale exigée pour l'accès aux programmes est le diplôme de baccalauréat quelle qu'en soit la série

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 6.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée. Les personnes vivant avec un handicap sont prises en charge de façon équitable.

Il est constaté un accès équitable à toutes les informations scientifiques, aux procédures administratives et à l'encadrement pédagogique. Il n'est noté aucune discrimination d'ordre social ou culturel au cours du déroulement du programme. Le ratio est favorable aux femmes (88% en 2023), compte tenu certainement de la féminisation des professions infirmière et sage-femme. La population étudiante reste principalement féminine et une réflexion ouverte devrait participer à rééquilibrer le ratio homme/femme.

Il n'a pas été défini une politique formelle destinée aux étudiants porteurs de handicap notamment moteur.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 6.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

L'adoption du système LMD avec des unités d'enseignement dont les crédits sont capitalisables et transférables ouvre les opportunités de mobilité pour les étudiants de l'institut. Ce programme de mobilité est cependant assez timide même s'il a pu être rapporté au niveau national, l'inscription d'étudiants d'autres institutions académiques du même domaine. Huit nationalités sont représentées parmi les étudiants. Dans le cadre de la mobilité des étudiants, IUP-SANTE a signé une convention de partenariat avec le Réseau Africain de Conseil et Orientation des Étudiants (RACOE) pour faciliter le recrutement des apprenants ressortissants de l'Afrique de l'Ouest.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 6.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants(e)s.

Le ratio Étudiant/ (PER-Encadreurs cliniques) est correct ce qui indique des ressources humaines suffisantes, de même que des ressources humaines qualifiées eu égard à l'examen du curriculum vitae de ces dernières. Concernant les stages, les étudiants sont encadrés et suivis sur la base de leur objectif de stage par les responsables de stage de l'institut en relation avec l'encadreur sur site. L'évaluation institutionnelle de ces stages existe pour vérifier l'atteinte des compétences. Des mannequins procéduraux sont utilisés lors de séances de simulation. Les étudiants bénéficient des services de conseil et d'orientation auprès du Responsable de la scolarité. Ils ont accès à toutes les informations relatives aux études et aux opportunités offertes par les partenaires. Plusieurs étudiants bénéficient de bourses d'études grâce à l'appui de IUP-SANTE qui offre aussi des opportunités d'emploi aux étudiants diplômés.

Conclusion sur le standard : ATTEINT**Standard 6.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiants(e)s dans le milieu du travail.**

IUP-SANTE reçoit des appréciations positives sur la qualité de ses produits, de la part des structures de santé publique comme privé qui manifesteraient une certaine préférence pour ses étudiants en cas d'appel à candidature de recrutement à un emploi ou à un stage. La Directrice des études et de la Recherche (DER) s'occupe des recommandations et du placement des étudiants en cas de sollicitation. IUP-SANTE dispose d'une base de données relative à ses alumni et peut établir le contact ou faire la traçabilité des diplômés à tout moment. Le taux d'insertion des étudiants de l'IUP est satisfaisant et plusieurs d'eux sont recrutés dans différentes institutions comme l'Institut Pasteur de Dakar, le Centre Hospitalier National Dalal Jamm, l'hôpital principal de Dakar ...

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 7 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 7.01 : Le programme d'étude dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

Les infrastructures et les équipements de l'IUP Santé sont satisfaisants pour atteindre ses objectifs. Sur un bâtiment Rez de chaussée + 3 niveaux (plans en annexe), les salles de cours et de réunion sont correctement équipées avec un matériel audio-visuel de bonne qualité. Il existe deux salles de simulation équipées de mannequins procéduraux pour les infirmiers et les SFE. Les salles de cours sont climatisées. Les bureaux administratifs et les salles de réunion sont correctement aménagés. Il existe un service informatique dont le responsable est chargé du développement des outils de gestion académique de l'institut. La bibliothèque a pris l'option d'adopter les ouvrages en ligne. Les toilettes destinées aux étudiants sont présentes sur différents niveaux en respectant la séparation selon le genre. Les structures de santé pour les stages sont bien identifiées et matérialisées par des conventions. Sur le plan financier les ressources sont issues principalement des frais de formation et permettent au programme d'atteindre ses objectifs. Le budget global prend en charge le fonctionnement et l'investissement. L'expression des besoins du programme en équipements et consommables est satisfaite par la Direction. Il existe un plan d'évacuation et des extincteurs aux différents niveaux mais certains devront faire l'objet d'une maintenance conformément aux dates indiquées.

La difficulté majeure concernant les stages est la grande disparité entre établissements partenaires de la contrepartie de l'institut par rapport aux encadrements et encadreurs

Conclusion sur le standard : ATTEINT

5. Points forts du programme

- Habilitation institutionnelle pour le diplôme
- Plan stratégique élaboré de façon participative
- Offre de formation pertinente arrimée aux besoins du milieu socioéconomique
- Présence d'une CIAQ fonctionnelle et active

- Adoption du Système LMD
- Bonne maîtrise de l'Approche Par les Compétences
- Logiciel de suivi pédagogique du parcours des étudiants
- Conventions de partenariats pour les stages des étudiants
- Personnel PER et PATS qualifiés et engagés
- Sentiment de forte appartenance des étudiants vis à vis de leur institut
- Expérience dans la formation du personnel infirmier et SFE
- Ressources financières permettant d'atteindre les objectifs du programme
- Infrastructures et équipements pédagogiques de bonne qualité.

6. Points faibles du programme

- Faible taux de personnel enseignant permanent
- Absence de politique de prise en charge des personnes vivant avec un handicap
- Absence d'organe institutionnel regroupant toutes les parties (PER, PATS, étudiants) pour prise en charge décisionnelle
- Instance décisionnelle et de validation centrée sur le Directeur
- Syllabi non harmonisés
- Implication des enseignants dans la sécurisation des sujets d'évaluation
- Quantum horaire de la maquette non stabilisé
- Adéquation enseignement / enseignant pour certaines UE
- Absence d'enseignants universitaires comme partenaires

7. Appréciations générales du programme

Le programme de Licence en Sciences Infirmières et Obstétricales, option infirmier et option sage-femme de l'IUP SANTE est bien structuré, conforme aux textes réglementaires, et en adéquation avec les visions nationale, sous régionale et internationale dans ce domaine. Les moyens disponibles tant sur le point des infrastructures que de la pédagogie sont actuellement satisfaisants pour l'atteinte des objectifs du programme. Le recrutement de PER permanent est un point essentiel à prendre en compte pour assurer la stabilité et la pérennité

du programme. Il est important d'apporter plus d'attention à l'adéquation enseignement/enseignant. L'organigramme mériterait d'être revu avec l'existence d'une instance (comme un conseil d'administration) devant valider la feuille de route de la direction.

8. Recommandations à l'établissement

- Mettre en place une politique de recrutement d'enseignants permanents pour le programme et encourager les enseignants et encadreurs intervenant dans l'encadrement professionnel et issus de l'institut à progresser jusqu'au niveau Master au moins.
- Mettre en place une politique de prise en charge pour les étudiants vivant avec un handicap.
- Mettre en place un conseil regroupant de façon formelle PER – PATS et étudiants pour prise en charge décisionnelle
- Revoir l'organigramme pour créer une instance de validation et de décision pour les missions et objectifs de l'institut (exemple conseil d'administration)
- Harmoniser les Syllabi
- Responsabiliser davantage les enseignants dans le processus d'organisation des examens (collecte des sujets, sécurisation, reproduction)
- Stabiliser le quantum horaire des enseignements sur les maquettes
- S'assurer de la bonne adéquation enseignement / enseignant
- Développer des partenariats avec les enseignants universitaires

9. Suggestions à l'ANAQ-Sup

- Suivi des recommandations par l'ANAQ-Sup
- Réflexions sur les conventions de stages avec les structures de santé car accords de convention très variables.

10. Proposition d'avis

ACCREDITATION RECOMMANDEE pour le programme de formation de **Licence Sciences Infirmières et Obstétricales (LSIO) Option Infirmier - Option Sage-femme** de l'Institut Universitaire Professionnel en Santé (IUP Santé).